



Date de convocation : 04/04/2023

Date d'affichage : 04/04/2023

Nombre de conseillers : 11
 Nombre de présents : 8
 Nombre de votants : 8
 Procurations : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le mardi 11 avril à 20h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT (s'est retirée à 20h49), Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL (arrivé à 20h47), Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 20h58).

Étaient absentes excusées : Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Bernard THIREAU a été élu secrétaire de séance.

Délibérations d'affectation des résultats 2022, budget commune

	Résultat CA 2021	Virement à la section investissement 1068	Solde Résultat Section fonctionnement	Résultat clôture exercice 2022	Reste à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour affectation de résultat
Investissement	-351 418.12 €			+ 79 865.74 €	- 35 098.60 €	- 306 650.98 €
Fonctionnement	508 244.46 €	328 769.45 €	179 475.01 €	264 157.49 €		443 632.50 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin en financement (déficit) de la section investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2022	443 632.50 €
Affectation obligatoire : A la couverture du besoin de financement de la section investissement en 1068	306 650.98 €
Excédent des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2023	35 098.60€
Affectation en dépenses d'investissement au 001	271 552.38 €
SOLDE DISPONIBLE A AFFECTER EN FONCTIONNEMENT AU 002	136 981.52 €

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 8 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 avril 2023

Le Maire, Anthony ROULLIER


